

Études et Résultats

N° 899 • décembre 2014

693 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011

Fin 2011, 693 000 personnes vivent dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées, soit 5,5 % de plus qu'à la fin 2007. Parmi elles, 265 500 l'ont intégré dans l'année. Une personne sur trois rejoignant un établissement en 2011 le quitte la même année.

Les femmes représentent toujours les trois quarts des effectifs. L'âge moyen des résidents progresse de dix mois par rapport à 2007 et atteint 85 ans. Celui des hommes augmente plus que celui des femmes. L'entrée en institution en 2011 est de plus en plus tardive, en moyenne à 84 ans et 5 mois.

Les résidents sont plus dépendants en 2011 qu'en 2007, surtout les plus jeunes. La part des dépendants parmi les résidents de moins de 70 ans augmente de sept points durant cette période. Fin 2011, 22 % des résidents, soit 152 600 personnes, souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Environ 238 700 personnes ont quitté un établissement au cours de l'année 2011. Deux tiers de ces sorties correspondent à des décès. La durée moyenne de séjour, 2 ans et demi, reste stable depuis 2007.

Sabrina VOLANT

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère des Finances et des Comptes publics
Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

A

la fin 2011, 693 000 personnes âgées vivent en institution, soit 5,5 % de plus qu'en 2007 (Prévoit, 2009), selon l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) de la DREES. Environ 10 % des 75 ans ou plus et près de 23 % des 85 ans ou plus résident en établissement pour personnes âgées.

Ces personnes résident majoritairement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : c'est le cas de 573 600 d'entre elles à la fin 2011 (tableau 1), soit 16 % de plus qu'en 2007. Cette augmentation s'explique par la progression du nombre d'EHPAD de 2007 à 2011. En effet, la majorité des maisons de retraite et des unités de soins de longue durée (USLD) ont acquis ce statut durant cette période en signant une convention tripartite (Volant, 2014). Les logements-foyers accueillent environ 102 400 personnes, soit 15 % des personnes âgées hébergées en institution.

98 % des personnes en institution sont en résidence permanente. Les autres modes d'hébergement sont minoritaires : fin 2011, environ 8 000 personnes relèvent d'un accueil temporaire¹ et 9 000 d'un accueil de jour². En tenant compte des entrées et des sorties tout au long de l'année, ce sont 932 000 personnes âgées qui ont séjourné en établissement en 2011, dont 41 000 en hébergement temporaire. Dans les EHPAD, 2 % des résidents sont accueillis dans un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), dispositif récent de prise en charge des maladies d'Alzheimer et des maladies apparentées, mis en place par le plan Alzheimer 2008-2012.

Les trois quarts des résidents sont des femmes

Comme en 2007, les trois quarts des résidents sont des femmes. Leur part augmente avec l'âge. Ainsi, on compte 80 femmes pour 100 hommes parmi les moins de 65 ans hébergés en institution, 347 femmes pour 100 hommes parmi les 75 ans ou plus et 504 femmes pour 100 hommes parmi les 90 ans ou plus. Ces écarts

sont plus marqués que dans la population générale (168 femmes pour 100 hommes parmi les 75 ans ou plus).

Les femmes, dont l'espérance de vie est plus élevée, représentent ainsi 63 % des 75 ans ou plus et 70 % des 85 ans ou plus. Plus souvent veuves et dépendantes que les hommes du même âge, elles partent plus fréquemment vivre en institution. Ainsi, 13 % des femmes de 75 ans ou plus sont hébergées en institution, contre 6 % des hommes. Ces écarts sont de plus en plus marqués à partir de 80 ans.

Des résidents plus âgés en 2011 qu'en 2007

Dans l'ensemble, les résidents sont plus âgés en 2011 qu'en 2007. Plus

des trois quarts (78 %) ont 80 ans ou plus à la fin 2011 (74 % en 2007). L'âge moyen est de 85 ans (tableau 2). Il était de 84 ans et 2 mois à la fin 2007. Toutefois, pour certaines classes d'âge élevé, les effectifs diminuent au cours de la période. Ainsi, en raison de l'avancée en âge des générations creuses affectées par le déficit des naissances de la Première Guerre mondiale, les résidents de 93 à 97 ans sont relativement moins nombreux en 2011 qu'en 2007 (10 % des résidents en 2011, contre 14 % en 2007) [graphique 1]. À l'inverse, les résidents de 88 à 92 ans représentent 28 % des résidents en 2011, contre 16 % en 2007.

Les EHPAD accueillent des résidents plus âgés que les autres types d'établissements : 80 % ont plus de

■ TABLEAU 1

Nombre de résidents en 2011, selon la catégorie détaillée d'établissements

Catégorie d'établissements et statut juridique	Nombre de résidents
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	573 600
privés à but lucratif	110 620
privés à but non lucratif	157 990
publics	304 990
<i>publics hospitaliers</i>	148 750
<i>publics non hospitaliers</i>	156 240
Logements-foyers	102 410
privés à but lucratif	3 350
privés à but non lucratif	27 890
publics	71 170
Maisons de retraite (non EHPAD)	8 510
privées à but lucratif	2 370
privées à but non lucratif	4 660
publiques	1 480
Unités de soins de longue durée*	7 490
Autres**	980
Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées	692 990

* Établissements de soins de longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

** Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux (non EHPAD).

Lecture • Au 31 décembre 2011, 573 600 personnes âgées sont hébergées en EHPAD.

Champ • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.

Sources • Enquête EHPA 2011, DREES.

■ TABLEAU 2

Répartition des résidents en 2011 par tranche d'âges, selon la catégorie détaillée d'établissements

En %

Tranche d'âges	EHPAD	Logements-foyers	Maisons de retraite (non EHPAD)	USLD*	Autres**	Ensemble
Moins de 70 ans	6	11	9	10	9	7
De 70 à 79 ans	14	23	15	20	14	15
De 80 à 89 ans	49	49	49	43	53	49
90 ans ou plus	31	17	27	27	24	29
Total	100	100	100	100	100	100

* Unité de soins de longue durée (USLD) regroupant les établissements de soins de longue durée et les hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

** Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux (non EHPAD).

Lecture • Au 31 décembre 2011, 31 % des résidents en EHPAD sont âgés de 90 ans ou plus.

Champ • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.

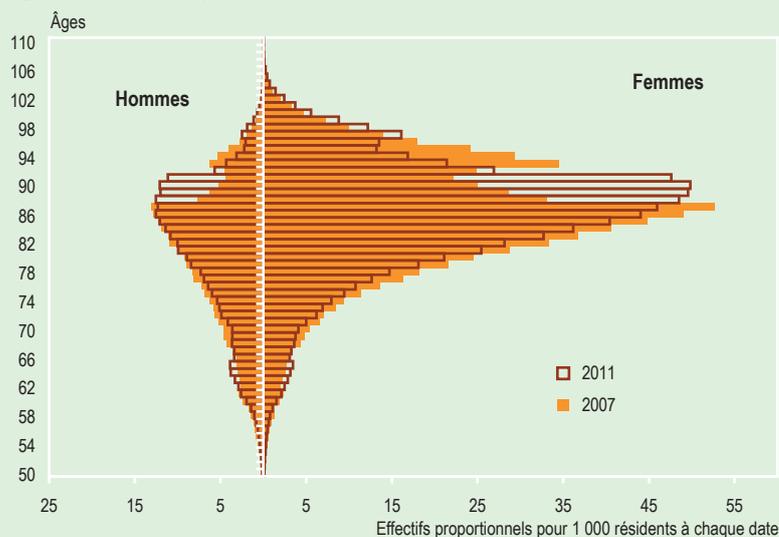
Sources • Enquête EHPA 2011, DREES.

1. Y compris les personnes accueillies dans les établissements spécifiquement dédiés à l'accueil temporaire.

2. Hormis les personnes accueillies dans les établissements spécifiquement dédiés à l'accueil de jour, dont le nombre est estimé à environ 7 330. Ces établissements ne font pas partie du champ de l'étude.

GRAPHIQUE 1

Pyramide des âges des résidents en EHPA en 2007 et en 2011



Lecture • Sur 1 000 résidents accueillis à la fin 2011, 49,8 sont des femmes de 90 ans et 12,1 sont des hommes de 90 ans. À la fin 2007, ils représentaient respectivement 25,0 et 5,2 pour 1 000 résidents.
Champ • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.
Sources • Enquêtes EHPA 2007 et 2011, DREES.

TABLEAU 3

Nombre de personnes entrées au cours de l'année 2011 et âge à l'entrée, selon la catégorie détaillée d'établissements

Catégorie d'établissements et statut juridique	Nombre de personnes entrées au cours de l'année 2011	Âge moyen à l'entrée
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	236 550	84 ans et 9 mois
privés à but lucratif	60 860	85 ans et 8 mois
privés à but non lucratif	59 290	84 ans et 11 mois
publics	116 400	84 ans et 3 mois
publics hospitaliers	64 430	83 ans et 9 mois
publics non hospitaliers	51 970	84 ans et 10 mois
Logements-foyers	18 190	79 ans et 11 mois
Maisons de retraite (non EHPAD)	3 700	83 ans et 9 mois
Unités de soins de longue durée*	3 880	83 ans et 5 mois
Autres**	3 140	82 ans et 11 mois
Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées	265 460	84 ans et 5 mois

* Établissements de soins de longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.
 ** Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux (non EHPAD).
Lecture • En 2011, 265 460 personnes ont intégré un établissement d'hébergement pour personnes âgées.
Champ • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.
Sources • Enquête EHPA 2011, DREES.

80 ans en EHPAD, contre 66 % en logements-foyers.

L'âge moyen des hommes a plus augmenté que celui des femmes. À la fin 2011, les hommes ont 81 ans et 5 mois en moyenne, soit 14 mois de plus que ceux hébergés en institution à la fin 2007. L'âge moyen des femmes progresse de 8 mois durant la période et atteint 86 ans et 2 mois. Mais les hommes vivant en institution restent plus jeunes que les femmes :

près d'un quart ont moins de 75 ans, contre 9 % des femmes. Comme en 2007, les hommes sont relativement plus nombreux jusqu'à 68 ans.

Des entrées en institution plus tardives

Le vieillissement de la population hébergée en établissement entre 2007 et 2011 s'explique notamment par une entrée plus tardive en institution.

Près de 265 500 personnes intègrent un établissement durant l'année 2011 (tableau 3). Elles ont 84 ans et 5 mois en moyenne au moment de leur entrée, contre 83 ans et 5 mois en 2007. L'augmentation de l'âge à l'entrée est une tendance de long terme : les personnes entrées en 1994 étaient âgées en moyenne de 82 ans à ce moment (calculé sur les données de l'enquête EHPA 1994, [Tugores, 2006]).

Dans 58 % des cas, les personnes entrées en 2011 vivaient auparavant à domicile³. Parmi elles, une sur cinq est hébergée de façon temporaire. Les personnes qui résidaient déjà dans un logement-foyer, une maison de retraite (EHPAD ou non) ou une USLD représentent 11 % des entrées en 2011. Elles sont majoritairement hébergées de façon permanente (97 %). Enfin, 28 % des personnes sont entrées en 2011 à la suite d'un séjour dans un établissement sanitaire⁴, et 2 % ont quitté un établissement ou service psychiatrique⁵.

Les personnes les plus jeunes qui entrent en institution en 2011 viennent plus fréquemment d'un établissement psychiatrique (9 % des entrants de moins de 70 ans) ou d'un établissement pour adultes handicapés (3 %) que les autres. En revanche, elles arrivent moins fréquemment de leur domicile (50 %) ou d'un service de soins de suite et de réadaptation ou d'une unité de court séjour (24 %).

En général, les personnes entrées en 2011 sont moins dépendantes que l'ensemble des résidents présents au 31 décembre. Hors logements-foyers, 48 % des entrants sont très dépendants (groupes iso-ressources [GIR] 1 ou 2)⁶, contre 55 % de l'ensemble des résidents. Toutefois, les entrants de moins de 75 ans semblent autant voire plus dépendants que les autres résidents du même âge. Dans 46 % des cas, les entrants très dépendants vivaient auparavant à domicile ; 36 % d'entre eux venaient d'un service sanitaire et 10 % étaient hébergés en maisons de retraite.

Un tiers des personnes entrées en 2011 quittent l'établissement la même année. Parmi elles, deux sur cinq sont décédées (35 % en 2007)⁷. Les décès sont plus fréquents aux

3. Domicile personnel, domicile d'un proche ou accueil familial agréé.
 4. Service de soins de suite et de réadaptation ou unité de court séjour.
 5. L'hébergement antérieur n'est pas précisé pour 1 % des personnes entrées en 2011. Les résidents précédemment hébergés dans un établissement pour adultes handicapés sont peu nombreux.
 6. La dépendance d'une personne âgée se mesure par le besoin d'aide qu'elle requiert, du fait de ses incapacités, pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne. Les variables discriminantes de la grille AGGIR (autonomie, gérontologique, groupes iso-ressources) permettent de classer les personnes des plus dépendantes (GIR 1) aux moins dépendantes (GIR 6).
 7. Les autres ont rejoint, pour la plupart, un domicile à la suite d'un séjour temporaire.

âges élevés : 54 % des entrants de plus de 95 ans décèdent l'année de leur entrée en institution, contre 23 % des moins de 65 ans.

Une dépendance accrue, notamment pour les plus jeunes

Les résidents en situation de dépendance (relevant des GIR 1 à 4) sont de plus en plus nombreux (Volant, 2014), à différents âges, mais surtout parmi les plus jeunes. Ainsi, la part des personnes déclarées dépendantes parmi les moins de 70 ans augmente de sept points entre 2007 et 2011, passant de 76 % à 83 %. Dans le même temps, celle des résidents de plus de 80 ans passe de 86 % à 89 % (+3 points). Dans 86 % des cas, les résidents les plus jeunes ont besoin d'aide pour faire leur toilette. Ils sont autant à souffrir de troubles de la cohérence, qui constitueraient l'un des principaux facteurs de leur entrée en institution. En effet, 16 % des résidents les plus jeunes vivaient précédemment dans un établissement

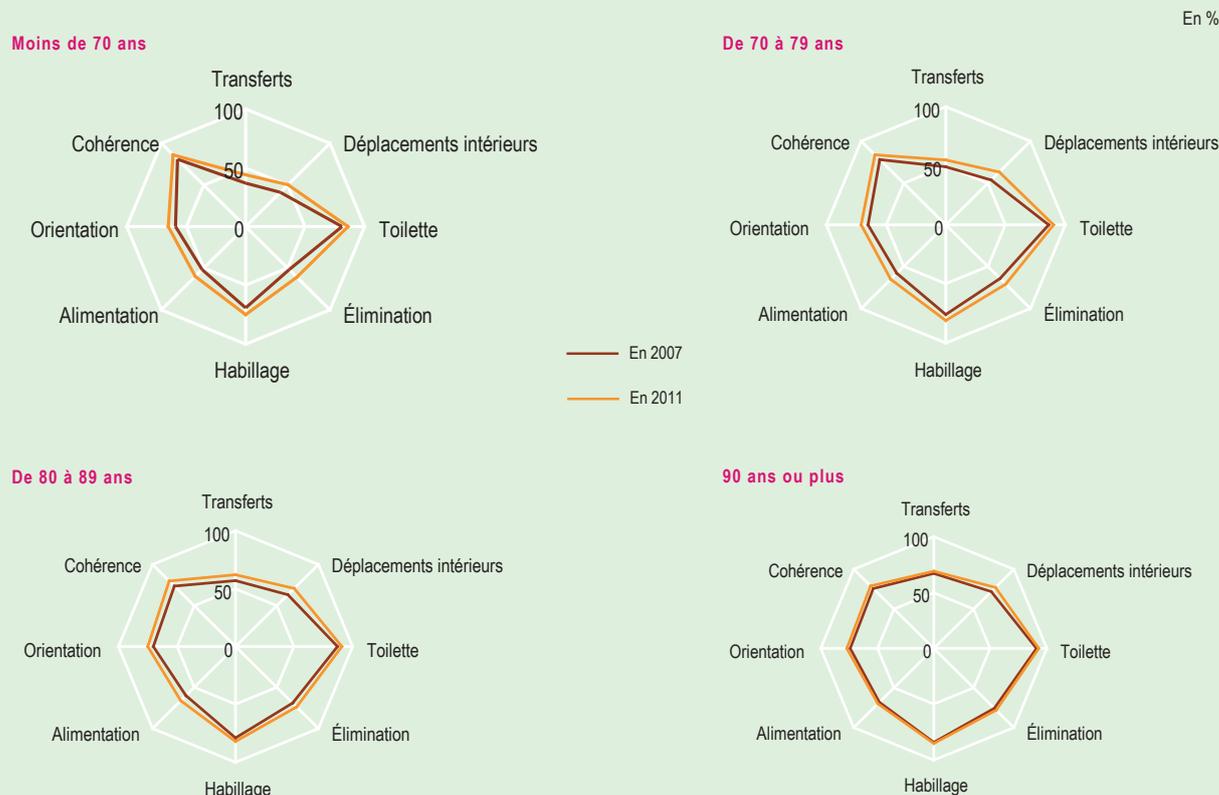
ou service psychiatrique et 7 % dans un établissement pour adultes handicapés, contre respectivement 3 % et 1 % de l'ensemble des personnes présentes.

La perte d'autonomie est plus marquée en 2011 qu'en 2007, et ce pour toutes les activités et à tout âge. Ainsi à la fin 2011, 91 % des résidents hors logements-foyers ont besoin d'une aide pour la toilette et 83 % pour l'habillement. Ils étaient respectivement 88 % et 79 % dans ce cas à la fin 2007. De même, 81 % d'entre eux présentent des problèmes d'incohérence dans le comportement ou la communication, contre 76 % à la fin 2007. Ce constat est même plus net chez les résidents les plus jeunes (graphique 2). Par exemple, la part des résidents de moins de 70 ans confrontés à une perte d'autonomie affectant l'élimination augmente de neuf points entre 2007 (52 %) et 2011 (61 %), tandis qu'elle augmente de deux points chez les plus de 90 ans (76 % en 2007, 78 % en 2011).

En 2011, les incapacités qui caractérisent les personnes dépendantes sont globalement les mêmes qu'en 2007 et reflètent les critères de la grille AGGIR (autonomie, gérontologie, groupes iso-ressources). La très grande majorité des résidents classés en GIR 1 ou 2 ont besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie quotidienne et présentent des troubles de la cohérence et de l'orientation. Les personnes évaluées en GIR 3 ou 4 sont le plus souvent confrontées à des difficultés pour faire leur toilette (96 %) et pour s'habiller (83 %). Mais la moitié d'entre elles sont capables de s'alimenter, ou encore de se déplacer à l'intérieur du lieu de vie. Les résidents les plus autonomes (GIR 5 et 6) sont 39 % à présenter des troubles de la cohérence et 23 % des problèmes d'orientation spatio-temporelle. Les personnes classées en GIR 6 souffrent le plus souvent de troubles de la cohérence (28 %) et de l'orientation (14 %), tandis que celles en GIR 5 rencontrent avant tout des

GRAPHIQUE 2

Part des résidents confrontés à une perte d'autonomie selon leur âge et le type d'activité, en 2007 et en 2011



Champ • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors logements-foyers et centres d'accueil de jour.
Sources • Enquêtes EHPA 2007 et 2011, DREES.

difficultés pour la toilette (66 % des résidents en GIR 5, contre 3 % des résidents en GIR 6).

Par ailleurs, au moins 152 600 résidents de l'ensemble des établissements souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, soit 22 % des personnes accueillies.

À la fin 2011, un quart des résidents sont placés sous protection juridique des majeurs⁸. Celles-ci sont assurées par une association (40 %), par la famille (34 %), par un tuteur privé (16 %), par un préposé de l'établissement ou d'un autre établissement (respectivement 7 % et 2 %) et, pour 1 %, par un autre organisme (de type centre communal d'action sociale).

Une durée moyenne de séjour stable entre 2007 et 2011

238 700 personnes quittent un établissement de manière définitive en 2011, soit, comme en 2007, un tiers des résidents (tableau 4).

Le départ définitif de l'établissement a lieu en moyenne à 86 ans et 7 mois (85 ans et 9 mois en 2007), tous motifs de sortie confondus. Les hommes sortent en moyenne à 84 ans et 1 mois, et les femmes à 87 ans et 9 mois. L'âge moyen au départ diffère selon les structures : les résidents quittent un EHPAD à 86 ans

et 10 mois, une USLD à 85 ans et 4 mois et un logement-foyer à 84 ans et 11 mois.

La durée moyenne de séjour est stable depuis 2007 : les résidents sortis en 2011 ont séjourné dans le même établissement 2 ans et demi en moyenne. Un quart des résidents sont restés plus de 3 ans et 8 mois. Toutefois, la moitié des séjours durent moins de 1 an et 1 mois et un quart moins de 2 mois. Ces courts séjours sont fréquents en hébergement temporaire, qui représente 43 % des séjours de moins de 2 mois. Les personnes accueillies de façon permanente ont séjourné dans le même établissement 2 ans et 11 mois en moyenne.

C'est dans les logements-foyers que la durée moyenne de séjour est la plus longue (5 ans et 3 mois). Les personnes qui y vivent sont moins dépendantes que dans les autres établissements. Les résidents quittent un EHPAD en moyenne après un séjour de 2 ans et 4 mois. Les durées de séjour dans les EHPAD privés lucratifs, qui accueillent une population en moyenne plus âgée, sont les plus courtes (1 an et 9 mois).

Les hommes séjournent en moyenne moins longtemps en institution que les femmes (respectivement 2 ans et 2 ans et 9 mois).

Les durées de séjour augmentent avec le degré de dépendance des résidents. Hors logements-foyers, les personnes les plus dépendantes (GIR 1 et 2) séjournent, en moyenne, 2 ans et 10 mois en établissement. Elles y restent donc plus longtemps que les personnes évaluées en GIR 3 et 4 (1 an et 9 mois) ou en GIR 5 et 6 (1 an et 3 mois). Les personnes les plus dépendantes sont moins concernées par l'hébergement temporaire et retournent aussi moins fréquemment à domicile. Parmi les personnes les plus dépendantes, celles évaluées en GIR 1 séjournent plus longtemps (3 ans et 8 mois, contre 2 ans et 3 mois pour les personnes classées en GIR 2).

Les personnes qui rejoignent un domicile après leur sortie sont restées, en moyenne, 5 mois dans le même établissement. Cette durée de séjour, relativement courte, s'explique par leur mode d'hébergement : 59 % d'entre elles l'étaient de façon temporaire. Par ailleurs, les sorties correspondant à un changement d'établissement médico-social se produisent après un séjour de 2 ans et 2 mois en moyenne. Enfin, les personnes transférées vers un établissement sanitaire ont passé 1 an et 5 mois dans l'établissement en moyenne.

8. Notamment les mesures de sauvegarde, curatelle et tutelle.

■ TABLEAU 4

Nombre de sorties définitives et durée de séjour des sortants en 2011, selon la catégorie détaillée d'établissements

Catégorie d'établissements et statut juridique	Nombre de sorties définitives	Durée de séjour					
		Hommes	Femmes	Ensemble			
		Moyenne	Moyenne	Moyenne	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	211 420	1 an et 10 mois	2 ans et 7 mois	2 ans et 4 mois	2 mois	1 an	3 ans et 5 mois
privés à but lucratif	54 070	1 an et 4 mois	2 ans	1 an et 9 mois	1 mois	7 mois	2 ans et 6 mois
privés à but non lucratif	51 300	2 ans	2 ans et 11 mois	2 ans et 8 mois	2 mois	1 an et 3 mois	3 ans et 11 mois
publics	106 050	2 ans et 1 mois	2 ans et 9 mois	2 ans et 6 mois	2 mois	1 an et 2 mois	3 ans et 8 mois
publics hospitaliers	58 950	1 an et 10 mois	2 ans et 4 mois	2 ans et 2 mois	2 mois	11 mois	3 ans et 1 mois
publics non hospitaliers	47 100	2 ans et 5 mois	3 ans et 3 mois	3 ans	3 mois	1 an et 7 mois	4 ans et 5 mois
Logements-foyers	17 340	4 ans et 5 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 3 mois	4 mois	3 ans et 11 mois	7 ans et 11 mois
Maisons de retraite (non EHPAD)	2 890	2 ans et 5 mois	2 ans et 7 mois	2 ans et 6 mois	2 mois	10 mois	3 ans et 4 mois
Unités de soins de longue durée*	3 810	1 an et 8 mois	2 ans et 3 mois	2 ans et 1 mois	2 mois	9 mois	2 ans et 10 mois
Autres**	3 280	2 mois	3 mois	2 mois	0 mois	1 mois	2 mois
Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées	238 740	2 ans	2 ans et 9 mois	2 ans et 6 mois	2 mois	1 an et 1 mois	3 ans et 8 mois

* Établissements de soins de longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

** Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux (non EHPAD).

Lecture • Au 31 décembre 2011, 211 420 personnes âgées ont quitté définitivement un EHPAD.

Champ • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.

Sources • Enquête EHPA 2011, DREES.

Deux tiers des sorties correspondent à des décès

150 000 résidents des établissements pour personnes âgées décèdent au cours de l'année 2011, soit un peu plus d'un résident sur cinq. Les décès représentent 63 % des sorties de l'année (contre 61 % en 2007) : trois décès sur quatre surviennent dans l'établissement et le quart restant au cours d'une hospitalisation (tableau 5). Les décès dans l'établissement sont plus fréquents dans les USLD (93 %), structures les plus médicalisées. À l'inverse, les décès lors d'une hospitalisation ou d'une autre sortie temporaire

sont plus fréquents en logements-foyers (69 %). Comme en 2007, les résidents en institution décèdent à 88 ans en moyenne (85 ans et 5 mois pour les hommes, 89 ans et 2 mois pour les femmes). Hors logements-foyers, près des trois quarts (73 %) des personnes décédées étaient très dépendantes (GIR 1 ou 2), et 5 % étaient évaluées en GIR 5 ou 6.

Par ailleurs, plus d'un quart des résidents partent volontairement. Ces départs sont plus fréquents dans les logements-foyers, qui constituent souvent une transition entre le domicile et l'institution. Qu'il soit volontaire ou non, le dé-

part d'un logement-foyer pour une raison autre que le décès est plus fréquemment suivi d'une entrée en maison de retraite (60 % contre 37 % dans l'ensemble des structures).

S'ils ne sont pas décédés, la moitié des résidents ayant quitté un établissement dans l'année ont rejoint un domicile, 45 % un établissement médico-social et 5 % un établissement sanitaire. À 83 ans et 10 mois en moyenne, les résidents qui ont rejoint un domicile sont plus jeunes que l'ensemble des sortants. La majorité d'entre eux (59 %) étaient hébergés de façon temporaire.

TABLEAU 5

Motif et destination de sortie des résidents partis au cours de l'année 2011

	En %						
	EHPAD	Logements-foyers	Maisons de retraite (non EHPAD)	USLD (1)	Autres (2)	Ensemble	Ensemble hébergement permanent*
Motif de sortie							
Décès dans l'établissement	51	11	34	68	1	47	55
Décès hors de l'établissement (3)	16	24	16	5	1	16	19
Départ volontaire à l'initiative du résident ou d'un proche	24	45	35	19	84	27	18
Résiliation du contrat de séjour (4)	2	14	7	3	2	3	4
Autre motif non précisé	7	6	8	5	12	7	4
Total	100	100	100	100	100	100	100
Destination de sortie des résidents sortis pour un motif autre que le décès							
Domicile (5)	51	25	48	22	77	48	29
Logement-foyer	1	4	2	0	2	2	2
Maison de retraite (EHPAD ou non)	34	60	33	60	16	37	50
Unité de soins de longue durée	7	6	8	10	1	6	10
Autre service sanitaire (6)	5	3	6	7	3	5	6
Autre destination non précisée	2	2	3	1	1	2	3
Total	100	100	100	100	100	100	100

* Voir le tableau 6 complémentaire sur l'hébergement permanent sur le site Internet de la DREES : www.drees.sante.gouv.fr

- Unité de soins de longue durée (USLD) regroupant les établissements de soins de longue durée et les hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.
- Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux (non EHPAD).
- Essentiellement lors d'une hospitalisation. Plus rarement au cours d'une autre sortie temporaire.
- Essentiellement résiliation à l'initiative de l'établissement en raison de l'inadaptation de l'état de santé aux possibilités d'accueil. Résiliation pour défaut de paiement minoritaire.
- Essentiellement domicile personnel ou d'un proche. Accueil familial agréé minoritaire.
- Service de soins de suite et de réadaptation d'un établissement de santé, unité de court séjour, établissement ou service psychiatrique.

Lecture • 51 % des résidents ayant quitté un EHPAD, en 2011, sont décédés dans l'établissement. 51 % des résidents ayant quitté un EHPAD, en 2011, pour un motif autre que le décès, ont rejoint leur domicile ou celui d'un proche.

Champ • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.

Sources • Enquête EHPA 2011, DREES.

Pour en savoir plus

• DREES, Données statistiques de l'édition EHPA 2011 sur www.data.drees.sante.gouv.fr

• Perrin-Haynes J., 2012, « L'hébergement offert en établissements pour personnes âgées », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 29, juin.

• Prévot J., 2009, « Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007 », *Études et Résultats*, DREES, n° 699, août.

• Ramos-Gorand M. et Volant S., 2014, « Accessibilité et accès aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en 2011 », *Études et Résultats*, DREES, n° 891, septembre.

• Tugores F., 2006, « La clientèle des établissements d'hébergement pour personnes âgées – Situation au 31 décembre 2003 », *Études et Résultats*, DREES, n° 485, avril.

• Volant S., 2014, « L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *Études et Résultats*, DREES, n° 877, mai.

ÉTUDES et RÉSULTATS • n° 899 - décembre 2014

693 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011

Directeur de la publication : Franck von Lennepe

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger, Laurence Grivet

Maquettiste : Thierry Betty • Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Internet : www.drees.sante.gouv.fr

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr • Reproduction autorisée sous réserve de la mention

des sources • ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion des publications de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à :

DREES - Mission Publications et Diffusion - 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP
ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr